

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-03-019

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE
CONSEIL JURIDIQUE ET
D'ASSISTANCE
CONTENTIEUSE :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 2 OCTOBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

**DATE DE
CONVOCAION :
23 SEPTEMBRE 2019**

**SECRETAIRE DE
SEANCE :
Alexis PATRIA**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi deux octobre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoir :

- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur François DUMOULIN (Courteuil)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents, 4 absents et 2 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Afin de répondre aux besoins des services, la Communauté de Communes a lancé un marché à procédure adapté en date du 28 Février dernier, relatif à des prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse.

La date limite de réception des offres étaient fixées le 29 Mars 2019.

Douze entreprises ont répondu et toutes les offres étaient conforme.